

➤ Introduction

Le don d'organes est un processus médical assez récent, qui permet aux personnes malades de recevoir des organes sains, recus d'une autre personne qu'on nomme le donneur.

PARTIE I. En savoir plus sur les dons d'organes

A. Qu'est ce qu'un don d'organes

Le don d'organes est le prélèvement d'organes du corps d'un donneur pour les transplanter dans le corps d'un receveur qui subit des souffrances au niveau d'un organe. De nombreux organes sont donnés et permettent ainsi de sauver un nombre énorme de vies. Les prélèvements sont réalisés sur des personnes mortes lorsqu'ils sont en état de mort encéphalique c'est-à-dire quand le cerveau est mort mais le cœur continue à battre avec l'aide de machines.

B. Les différents types de greffe

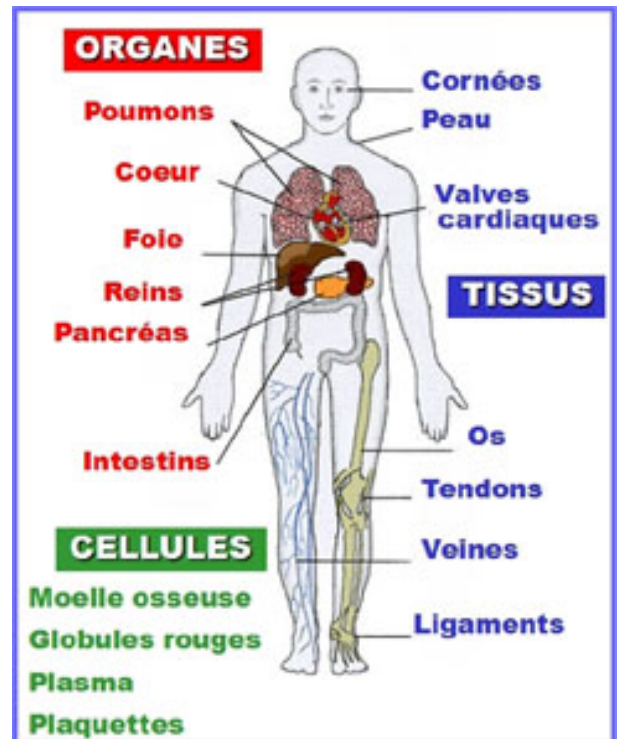
Il existe différents types de greffes selon le greffon à réaliser.

Il y a l'**autogreffe**, cette greffe représente 60% des cas. Le greffon appartient au receveur, la plupart des cas ce sont des transplantations de peau ou de cellules.

Ensuite, il y a l'**isogreffe**. Cette greffe consiste à une transplantation entre deux jumeaux qui ont le même HLA (Human Leucocyte Antigens).

L'**allogreffe** est une greffe dans laquelle le donneur et le receveur ont le même complexe majeur d'histocompatibilité. L'histocompatibilité est une partie de notre code génétique qui joue un rôle majeur dans le système de défense de l'organisme.

Enfin il y a la **xénogreffe**, dans ce type de don, le donneur et le receveur sont d'une espèce différente mais aujourd'hui ses greffes sont uniquement pratiquées de manière expérimentale.



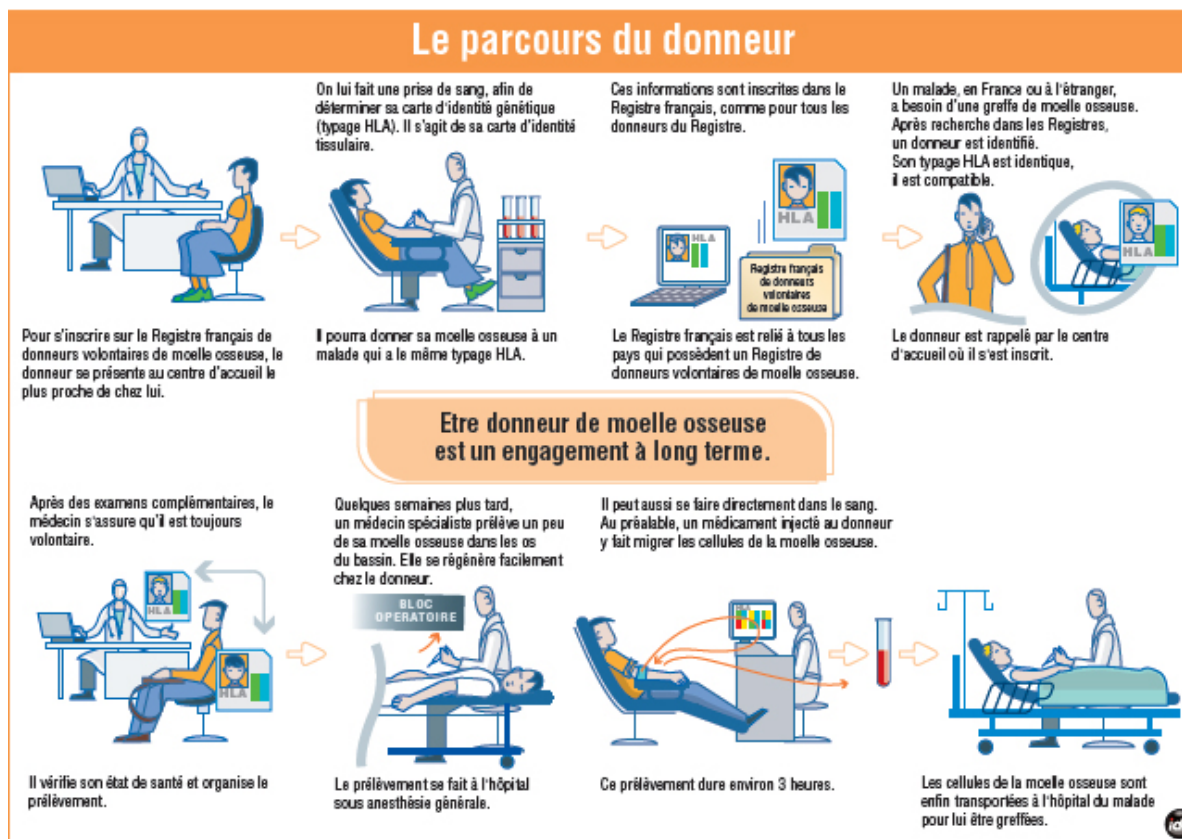
<http://www.ecoute-juive.com/images/tissus-organes-greffe.jpg>

PARTIE II. Les acteurs principaux d'un don d'organe

A. Le rôle des donneurs

On peut devenir donneur à n'importe quel âge que ce soit un enfant, un adulte, ou une personne âgée. Donc chaque personne vivante peut décider d'être donneur n'importe quand. Les mineurs doivent obtenir l'accord de leurs parents. Mais c'est le jour du décès que l'on pourra affirmer si l'organe sera prélevé ou non car cela dépendra de son état lors de la transplantation. Les personnes seulement décédées peuvent faire le don d'un de leurs organes sauf le rein qui peut être transmis par une personne encore vivante. Si l'homme est mort l'organe prélevé est maintenu artificiellement par des techniques de réanimation pour qu'il puisse fonctionner lors de l'opération. Après l'opération, le corps est conservé et

rendu à la famille. Si l'homme est vivant, c'est-à-dire qu'il s'agit principalement d'un don de rein, ce don ne peut être transmis qu'à une personne de la même famille que le donneur. Toutefois, il est possible d'avoir une carte de donneur, qui, après la mort du patient précisera son choix, pour éviter les difficultés entre les proches. Le receveur est choisi selon son groupe sanguin, sa gravité, sa compatibilité avec le donneur puis son poids et sa taille.



<http://www.offre-la-vie.org/don-de-moelle/parcours-du-donneur.gif>

B. Les receveurs

Les receveurs sont les personnes qui reçoivent les organes transplantés. Les malades ayant besoin d'une greffe sont inscrits sur la liste nationale d'attente gérée par l'Agence de la Biomédecine. C'est également l'agence qui orchestre la répartition et l'attribution des organes au travers de ses services sur son pôle national de répartition de greffon. La durée de cette attente dépend de l'organe et l'avancement de la maladie, dans les meilleurs cas 1 semaine mais la durée moyenne de temps est de 1 ans et pour les reins elle est de 3 ans. Les receveurs reçoivent des organes par rapport à leurs caractères ils doivent être similaires à ceux des donneurs.

PARTIE III. Le déroulement de l'opération

Lorsqu'un patient décède par la mort cérébrale, les médecins annoncent le décès à la famille. Le don d'organe est alors envisagé. La famille est ensuite contactée pour savoir si le défunt s'est exprimé clairement de son vivant auprès de ses proches. Sinon la famille décidera d'accepter ou refuser le don. Si l'accord est donné, l'hôpital où se situe le donneur prévient la centrale de coordination. Celle-ci se charge de la répartition des organes selon des règles d'attribution importantes. Des examens sont faits pour déterminer les compatibilités du donneur et du receveur. Le prélèvement s'effectue dans le respect de la personne décédée. Une fois prélevés, les organes peuvent être conservés quelques heures jusqu'au moment de la transplantation dans des



solutions de préservation à une température très basse. Dès qu'un greffon sera accepté le futur receveur sera averti. La transplantation peut commencer dès que l'organe est arrivé, elle durera plusieurs heures en fonction de l'organe. Un séjour hospitalier plus ou moins long suivra au cours duquel un traitement antirejet du greffon sera établi.

<http://www.angcp.be/bxl/images/association/nemportezpas.jpg>

PARTIE IV. Le trafic et vente d'organes

A. Le trafic d'organes

Le trafic d'organes est l'exercice illégal du commerce d'organes, il comprend le prélèvement sur des personnes vivantes ou décédées, la conservation ou l'utilisation d'un organe ou d'un tissu humain. Le trafic d'organes vise particulièrement les populations pauvres, souvent dans des pays peu ou très peu développés. Il est souvent exercé par des réseaux mafieux, en raison des difficultés à se procurer des organes et des risques encourus pénalement. Cette pratique peut amener jusqu'à sept ans de prison.

B. La vente d'organes

La vente d'organes consiste à vendre ses organes. Dans certains pays d'Europe et d'Amérique du Nord il existe une législation interdisant le commerce d'organes, mais ce n'est pas le cas dans tous les autres pays. La plupart des ventes sont effectuées dans les pays pauvres pour le compte de receveurs issus de pays riches. Ces receveurs sont souvent contraints à voyager dans des pays où il n'existe pas de législation claire en la matière ou dans la surveillance des instituts médicaux ce qui vaut au trafic d'organes d'être surnommé par les organisations internationales et non gouvernementales: « tourisme de transplantation ».

PARTIE V. Les difficultés à obtenir des organes

Chaque année, le nombre de personnes inscrites en liste d'attente augmente de 4 % environ. L'augmentation des maladies chroniques et le vieillissement de la population se traduisent par un accroissement des indications de transplantation. En même temps, la baisse de la mortalité accidentelle et de la mortalité par accident vasculaire cérébral provoque à une diminution du groupe de donneurs potentiels. Bien que le nombre de prélèvements soit en augmentation, la situation de pénurie de greffon est durablement installée. L'organe transplanté ou greffon est "étranger" à l'organisme du receveur et provoque chez lui une réaction immunitaire de rejet.

➤ Conclusion

Le don d'organes est une procédure qui permet de sauver beaucoup de vies humaines. Cette innovation ouvre des portes pour mieux connaître les miracles de l'organisme humain. Il faut sensibiliser les gens pour les dons d'organes en cas de décès prématurés.

➤ Source :

<http://www.inserm.fr/thematiques/sante-publique/dossiers-d-information/transplantation-d-organes>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Don_d'organes

<http://www.france-adot.org/tout-savoir-sur-le-don.html>

<http://www.dondorganes.fr>

<http://www.protransplant.org/faq.php>